



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

COMMUNIQUE DE L'USP du 19 novembre 2013

Responsabilité des psychiatres

La mise en examen de trois psychiatres exerçant à Saint-Egrève pour homicide involontaire, si elle peut s'expliquer par l'importance d'un débat contradictoire pour évaluer la responsabilité professionnelle, inquiète notre syndicat.

- Par l'incrimination : attribuer l'homicide à trois psychiatres en raison de leur responsabilité soignante ou organisationnelle fait d'une série d'évènements indirecte une cause directe.

- Mettre en cause la part de liberté attribuée à un patient et la sécurité d'un établissement dans un cadre d'obligation de résultat ne peut que renforcer la tendance actuelle de la psychiatrie publique vers une aggravation de l'enfermement et des mesures de surveillance.